

SONDAGE SUR L'ANTICIPATION DE L'ACTIVITÉ ET DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DES EMPLOYEURS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

La CCQ sonde deux fois par année les employeurs de l'industrie de la construction afin de prendre le pouls de l'activité à venir et des difficultés de recrutement des employeurs. Le sondage est envoyé à la moitié des employeurs de l'industrie de telle sorte qu'ils ne sont sollicités qu'une fois par année civile. Tenu en octobre, ce coup de sonde s'est déroulé avant le résultat des élections américaines. Merci à tous les répondants.

ANTICIPATION DU TRAVAIL ET DE L'EMBAUCHE AU COURS DES 12 PROCHAINS MOIS

- La proportion d'employeurs s'attendant à ce que le volume de travail augmente reste la même qu'au printemps 2024 (32 %). En revanche, on note un plus grand nombre d'employeurs qui s'attendent à ce que le volume de travail reste stable (46 % à l'automne contre 42 % au printemps dernier). Enfin, un nombre moins important d'employeurs s'attendent à ce que la quantité de travail diminue, passant de 18% au printemps 2024 à 13 %.
- Cela se reflète dans les intentions d'embauche. Une bonne proportion des employeurs (32 %) ne sont pas en mesure de se prononcer sur leurs intentions pour l'an prochain, et un autre 34 % prévoient en embaucher autant. Moins d'employeurs prévoient en embaucher plus (25 % à 22 %) et également moins prévoient en embaucher moins (16 % à 11 %).

L'AMPLEUR DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

- Au cours des 12 derniers mois, les difficultés de recrutement ont diminué, passant de 59 % à 53 % entre l'automne 2023 et 2024, confirmant une légère atténuation des tensions sur le marché du travail. La part de ceux n'ayant pas rencontré de difficultés augmente de 13 % à 19 %. La proportion de ceux n'ayant pas recruté est demeurée stable.
- On constate en revanche une disparité selon les types de statut : 75 % des employeurs n'ont pas pu combler tous leurs postes de compagnons, 64 % pour des postes d'occupation, et 57 % pour des postes d'apprentis.

OBSTACLES AU BON FONCTIONNEMENT ET STRATÉGIES UTILISÉES PAR LES EMPLOYEURS POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

- Pour les employeurs, la compétence et la qualité de la main-d'œuvre demeurent, comme au printemps 2024, au premier rang (53%) des obstacles au bon fonctionnement de leurs entreprises. En deuxième lieu arrive la difficulté à embaucher (40 %) et finalement l'augmentation des coûts de construction (35 %) arrive en troisième.
- Des changements sur la perception des différentes réglementations sont apparus. En effet, on observe une baisse notable d'employeurs (passant de 28 % à 23 %) qui estiment que la réglementation relevant de la CCQ est un obstacle, alors que la taille et la complexité des projets préoccupe davantage (6 % à 9 %).
- Toujours au premier rang, les difficultés de recrutement ont pour conséquence que 49% des employeurs doivent travailler davantage. Le refus de contrats arrive en deuxième rang à 43 %. On remarque des diminutions significatives dans les retards de réalisation des contrats (de 42 % à 35 %), et du nombre d'employés quittant leur entreprise (24 % à 17 %).

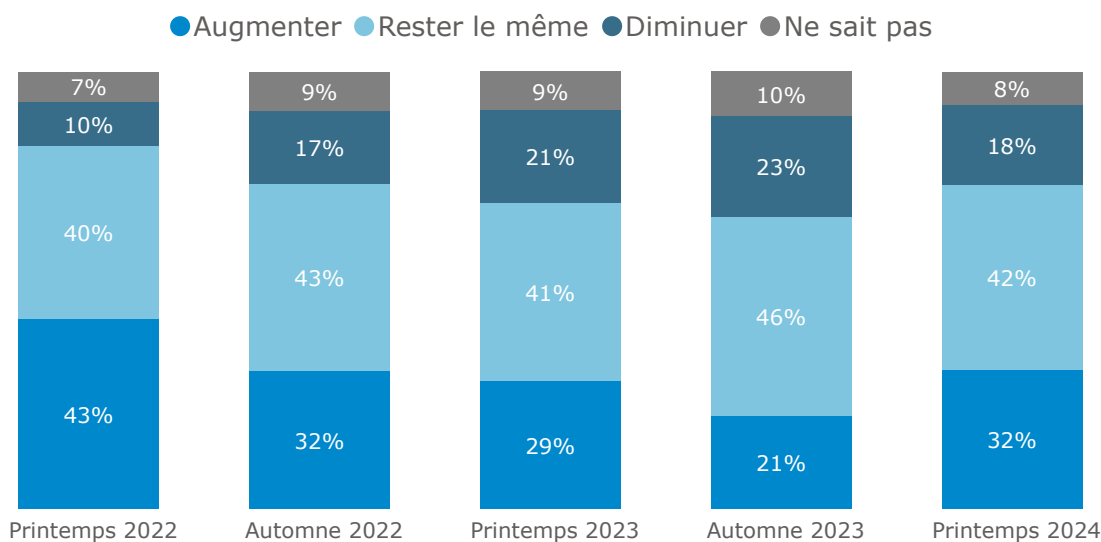


Détails du dernier sondage

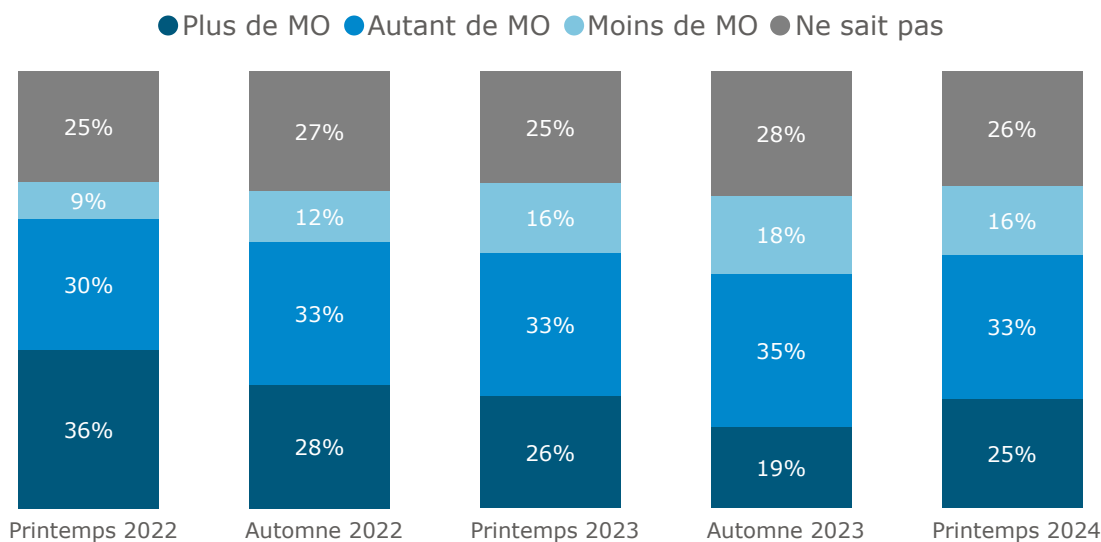
21 mai 2024 Début	4 juin 2024 Fin	2,8 % Marge d'erreur	1 198 Nombre de répondants
26 854 Population	10 000 Taille de l'échantillon	96,0 % Taux d'abonnés aux SEL	

Pour un échantillon de 1 320 répondants, la marge d'erreur maximale est de $\pm 2,6 \%$, et ce, 19 fois sur 20.

Graphique 1: Selon vous, au cours des 12 prochains mois, le volume de travail de votre entreprise devrait (par rapport aux 12 derniers mois) :

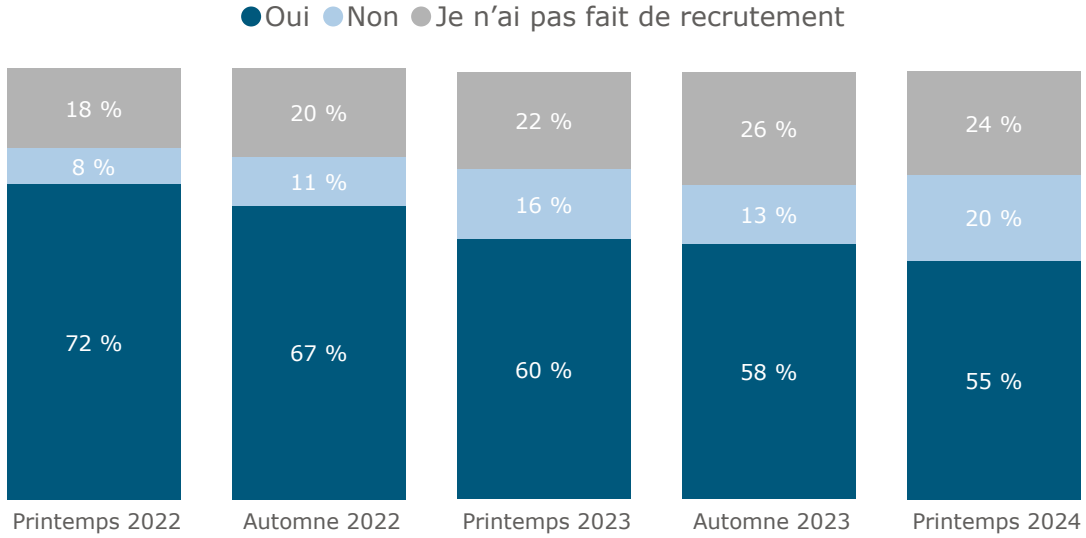


Graphique 2: Au cours des 12 prochains mois, prévoyez-vous embaucher (par rapport aux 12 derniers mois) :

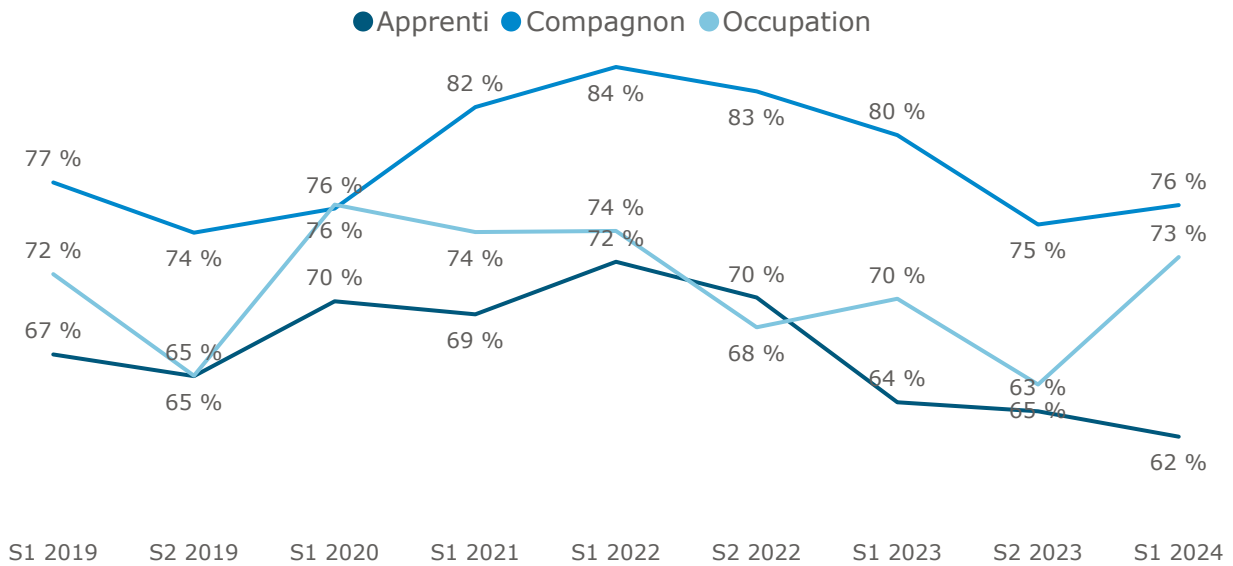


Note 1: SEL signifie services en ligne et MO signifie main-d'œuvre.

Graphique 3: Au cours des 12 derniers mois, avez-vous connu des difficultés à recruter de la main-d'œuvre?



Graphique 4 : Part des répondants affirmant ne pas avoir été en mesure de combler tous leurs postes selon le statut recherché



Note 2: La catégorie «Ne sait pas» est enlevée du graphique 3 pour alléger la présentation.

Tableau 1: Parmi les phénomènes suivants, quels sont les trois plus grands obstacles au bon fonctionnement et à la rentabilité de votre entreprise?

Réponse	Automne 2023	Printemps 2024
La compétence/qualité de la main-d'œuvre	50 %	54 % →
La difficulté à embaucher de la main-d'œuvre	44 %	41 % →
L'augmentation des coûts de construction (matériaux et salaires)	43 %	34 % ↓
La réglementation relevant de la CCQ	25 %	28 % →
La compétition avec les autres entreprises pour les appels d'offre	19 %	26 % ↑
Ralentissement de la cadence de travail	15 %	18 % ↑
La gestion des finances de l'entreprise	12 %	11 % →
Difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction	14 %	6 % ↓
La gestion des risques associés aux contrats	8 %	9 % →
La réglementation autre que celle relevant de la CCQ	8 %	8 % →
La gestion de la croissance de l'entreprise	8 %	8 % →
La taille et la complexité des projets	7 %	6 % →
Ne sait pas	6 %	6 % →
Autres	5 %	5 % →
L'adaptation aux nouvelles technologies	2 %	3 % →
Respect des mesures sanitaires	1 %	1 % →

Tableau 2: Au cours des 12 derniers mois, parmi ces stratégies, lesquelles avez-vous utilisées pour faire face aux difficultés de recrutement?

Réponse	Printemps 2023	Printemps 2024
Embaucher et former des travailleurs moins expérimentés	53 %	56 % →
Bonifier des salaires ou des avantages sociaux	41 %	38 % →
Reporter ou étaler des contrats	33 %	28 % ↓
Embaucher de travailleurs retraités	12 %	10 % →
Offrir plus de flexibilité dans l'horaire de travail	37 %	34 % →
Embaucher de la main-d'oeuvre sous-représentée (femmes, autochtones, immigrants)	12 %	13 % →
Intégrer de nouvelles technologies	7 %	8 % →
Offrir une plus grande conciliation travail-famille	30 %	25 % ↓
Je n'ai utilisé aucune de ces stratégies	11 %	10 % →
Autres	4 %	4 % →
Ne sait pas	2 %	4 % ↑

Note 3: Les flèches vertes et rouges signifient qu'il existe une différence significative entre les deux sondages.

Note 4: La question du Tableau 2 est posée une fois par année, au printemps.